



**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE LAVIOLETTE
MUNICIPALITÉ DE LA BOSTONNAIS**

EXTRAIT du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal, tenue le 13 octobre 2020 sous la présidence du maire, monsieur Michel Sylvain.

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 5-20 SUR LES ANIMAUX DOMESTIQUES DE LA MUNICIPALITÉ DE LA BOSTONNAIS

Je soussigné, **Renée Ouellette**, conseillère, donne AVIS DE MOTION, avec présentation du projet de règlement, qu'à une séance ultérieure, il sera présenté un règlement de remplacement au *Règlement 4-12 sur les animaux domestiques*. Ce projet de règlement a pour objectif une meilleure gestion des animaux domestiques sur le territoire de la municipalité de La Bostonnais. De plus, il tient compte des divers changements dans les lois ayant trait aux animaux domestiques au travers des années, et a pour objectif une saine cohabitation entre les chiens, les humains et les autres animaux domestiques.

Acceptée à l'unanimité par les membres du conseil.

Fait, donné et signé à La Bostonnais ce 13 octobre 2020


Michel Sylvain
Maire


Louise Drolet
Secrétaire-trésorière adjointe